

OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE / EPIC

ARRÊTÉ n° 2022.126-05 MBD

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Vu la délibération n° 2015.834 du 24 septembre 2015 votée en comité de direction portant sur les statuts de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole ;

Vu les dispositions des articles R133-1 et suivants du Code du Tourisme auquel l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole se réfère ;

ARRÊTE,

La liste des tarifs aux participations financières aux événements d'affaires en remplacement de l'arrêté n° 2022.122-03 MBD.

1/ Participation financière aux salons professionnels du tourisme d'affaires et d'agrément :

Grenoble Alpes Tourisme participe en tant qu'exposant à des salons professionnels du tourisme d'affaires au travers de son pôle Marketing Business Development. Dans ce cadre, des partenaires de la destination peuvent être associés. Le présent arrêté a pour objet de fixer le montant de la participation financière qui sera facturée aux partenaires présents aux côtés de Grenoble Alpes Tourisme:

Salons internationaux :

- 2 500 € HT sur les salons spécifiques IBTM World (Barcelone) et IMEX (Francfort) pour les partenaires suivants: Centres de congrès et d'exposition, Groupes hôteliers et Groupements de prestataires d'un territoire hors métropole ;
- 1 500 € HT sur les salons autres que IBTM World (Barcelone) et IMEX (Francfort) pour les partenaires suivants: Centres de congrès et d'exposition, Groupes hôteliers et Groupements de prestataires d'un territoire hors métropole ;
- Au-delà de ces salons, la participation à l'opération (frais d'inscription, location d'emplacement, etc.) sera refacturée au prorata du nombre de partenaires associés.

Salons régionaux et nationaux :

- 1 500 € HT pour les partenaires suivants : Centres de congrès et d'exposition, Groupes hôteliers et Groupements de prestataires d'un territoire hors métropole ;
- 600 € HT pour les prestataires indépendants.

2/ Participation financière au Workshop du Tourisme d'affaires :

Grenoble Alpes Tourisme organise un événement annuel ou bisannuel sous forme de Workshop dédié au tourisme d'affaires. Dans le cadre de cet événement sont associés les partenaires de la destination. Le présent arrêté a pour objet de fixer le montant de la participation financière des exposants et des sponsors :

- Exposant :
 - 1 000 € HT l'espace d'exposition pour les partenaires suivants : Centres de congrès et d'exposition, Groupes hôteliers et Groupements de prestataires d'un territoire hors métropole (1 stand pour max 3 partenaires), sous la dénomination « Exposant catégorie A » ;
 - 600 € HT l'espace d'exposition pour les prestataires indépendants, sous la dénomination « Exposant catégorie B ».

- Sponsor : 800 € HT à 3 000 € HT, sous la dénomination « Pack premium »
- Options : 200 € HT à 500 € HT

Les options correspondent aux services logistiques proposés aux sponsors et exposants (ex. : table supplémentaire, location d'écran, location d'une salle de réunion, insertion publicitaire dans la brochure de l'événement, autres).

3/ Participation forfaitaire accordée au Club Hôtelier Grenoble Alpes Dauphiné

Le Club Hôtelier Grenoble Alpes Dauphiné fédère plus de 60 hôtels et résidences de la région grenobloise. Partenaire incontournable de Grenoble Alpes Tourisme, une participation forfaitaire annuelle de 800 € HT est demandée à l'association et lui permet d'être associée, sur proposition du Convention Bureau, aux différentes actions de promotion MICE (salons internationaux et nationaux, Workshop).

4/ Participation financière au Club MICE :

Le Convention Bureau est le coordinateur du club MICE qui rassemble des organisateurs d'événements et des prestataires, 5 à 8 fois par an.

La participation financière sera la suivante :

- **Organisateurs d'événements (hors agences) :** adhésion annuelle gratuite, participation aux rendez-vous prise en charge par le Convention Bureau.
- **Prestataires dans le secteur du tourisme d'affaires (lieux réceptifs, agences événementielles, de communication et incentives, hôteliers, restaurateurs, traiteurs, prestataires audio-visuels et d'animations, ...)** : Adhésion annuelle : 25 € HT, 30 € TTC (20 % TVA) et 12,50 € HT (15 € TTC) par personne par inscription à un rendez-vous.
- **Participation transport (valable pour les Organisateurs d'événements et les Prestataires dans le secteur du tourisme d'affaires) :** 8,33 € HT (10 € TTC).

5/ Participation financière à l'animation de séminaires dans le cadre de la présentation de l'offre touristique :

Grenoble Alpes Tourisme peut animer occasionnellement des séminaires auprès des professionnels du tourisme en France et à l'étranger.

La participation financière s'élève à 500 € HT.

Fait à Grenoble, le 24 mai 2022

Le directeur de l'EPIC,

Cyril Lailly